

# Une « Agence méditerranéenne de l'eau » pour passer de la stratégie à l'action

## Confier la coopération régionale aux professionnels des bassins hydrographiques



### RÉSUMÉ

SANS MÊME TENIR COMPTE de l'impact du réchauffement climatique, la Méditerranée connaît déjà des problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement qui peuvent conduire à de véritables conflits de l'eau. Pourtant, l'eau peut devenir la pierre angulaire d'une filière économique de haut niveau, et d'une coopération internationale ambitieuse qui contribuerait à faire de la Méditerranée une « éco-région » leader sur la scène internationale.

Les priorités sont bien connues : la gestion par la demande et l'efficacité de l'utilisation de l'eau ; l'amélioration de la gouvernance locale et nationale ; une tarification pertinente économiquement et juste socialement ; la sécurisation juridique et financière des

investissements pour faciliter le partenariat public-privé notamment dans le domaine de l'assainissement. Depuis 1976, les problèmes de l'eau en Méditerranée sont au centre de nombreuses réflexions, sans que les résultats aient beaucoup avancé.

Pour espérer devenir véritablement opérationnelle, la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau doit pouvoir disposer d'une Agence Méditerranéenne de l'Eau qui augmenterait et coordonnerait les moyens et actions des diverses ONG et institutions dédiées à l'eau en Méditerranée, et qui serait confiée progressivement aux professionnels des bassins hydrographiques méditerranéens et tous périmètres pertinents selon les pays concernés.

### PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

Les Etats de l'UPM qui le souhaitent créent une Agence Méditerranéenne de l'Eau pour coordonner et exécuter l'action et les projets de l'eau en Méditerranée. Cette Agence est à la disposition du Secrétariat général de l'UPM pour le Plan d'action de la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau.

- Charte : l'Agence repose sur une Charte Méditerranéenne de l'Eau, qui rappelle les principes communs de la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau, et dont le respect est la condition du financement des projets par les bailleurs internationaux publics et privés.

- Missions : information, documentation et observation ; promotion de nouvelles pratiques dans l'eau agricole ; échange d'expériences et expertise ; formation professionnelle et recherche, l'Agence jouant

dans le domaine de l'eau le même rôle que le CIHEAM dans le domaine agricole, et s'appuyant sur un réseau de technopôles de part et d'autre de la Méditerranée ; « hydro diplomatie », modélisation des bassins hydrographiques méditerranéens, réflexion en matière de planification des infrastructures régionales, réflexion et médiation en matière de gestion des eaux transfrontalières et des crises et situations d'exception ; évaluation des projets soumis au Secrétariat général puis, aussi rapidement que possible, pouvoir de décision en matière de projets euroméditerranéens.

- Financement : les Gouvernements de la région qui le souhaitent participent au financement de l'Agence selon des formules qui restent à identifier et qui pourraient l'être en fonction du niveau de richesse

du pays, du débit des fleuves méditerranéens qui le traversent et des polluants qu'ils déversent en Méditerranée. Les bailleurs de fonds y apportent leurs concours.

- Gouvernance :
  - regroupant des représentants des Chefs de gouvernement des Etats participants, des grandes villes de la région, et les directeurs des ONG et institutions dédiées à l'eau en Méditerranée, un « Conseil Euroméditerranéen de l'Eau » donne les orientations stratégiques de l'Agence ;
  - l'animation et les décisions exécutives de l'Agence elle-même sont confiées aux professionnels représentant les bassins ou tous autres périmètres pertinents selon le pays concerné associant au mieux, et à la bonne échelle, les acteurs publics et privés de l'eau couvrant l'ensemble des actions d'une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement.

## 1. Les enjeux sont connus

### 1.1. L'insuffisance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Sans même tenir compte de l'aggravation liée à une demande qui explose et au changement climatique qui sera particulièrement sévère dans la région, 180 millions de Méditerranéens sont d'ores et déjà en situation de stress hydrique, surtout au Sud; 20 millions n'ont pas accès à une eau potable, 47 millions n'ont pas accès à un système d'assainissement adéquat. La solution ne passera pas par la seule mobilisation des eaux non conventionnelles.

### 1.2. Priorité à la gestion par la demande et l'efficacité de l'utilisation de l'eau

La demande en eau devrait, sur la rive nord, être de 18% supérieure en 2050 à ce qu'elle est aujourd'hui, et de 30% sur la rive sud. La meilleure façon d'y répondre est d'améliorer l'efficacité des réseaux, car les quantités d'eau prélevées et perdues ou inutilisées représentent 40% de la demande. L'amélioration de l'efficacité de l'eau agricole, mais aussi l'instauration de nouvelles pratiques agricoles valorisant au mieux une ressource rare, constituent un enjeu clé car l'irrigation représente les deux tiers de la demande dans la région, et plus des trois-quarts sur la rive sud.

### 1.3. L'amélioration de la gouvernance est la clé du service de l'eau en Méditerranée

L'amélioration de la gouvernance de l'eau en Méditerranée est la clé de voûte du système: arbitrage national entre les usages de l'eau; clarification des fonctions entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre; contractualisation (que ce soit avec un opérateur privé ou un opérateur public) et stabilité des contrats; mobilisation des acteurs locaux et développement de leurs capacités techniques, financières et humaines; implication des usagers et amélioration de la relation entre opérateurs et clients; pérennité du service grâce à la tarification; gestion associant, à l'échelle adéquate des bassins et des villes, accès à l'eau potable et assainissement.

### 1.4. Gestion des conflits d'accès et de répartition

Les tensions internationales dans l'accès à l'eau en font un des domaines cruciaux pour la coopération méditerranéenne (transfert d'eau Mer rouge-Mer morte, gestion transnationale des aquifères d'Afrique du Nord, gestion des eaux souterraines et de surface transfrontalières, etc.).

### 1.5. Développement du traitement et de la réutilisation des eaux usées

L'assainissement est la condition pour la protection de la santé des populations mais aussi des rivières, des nappes et de notre mer commune. La réutilisation maîtrisée des eaux usées, dans laquelle plusieurs pays de la région disposent d'un savoir-faire reconnu, est une composante essentielle de la Nouvelle Masse d'Eau.

### 1.6. D'immenses besoins d'investissement à long terme

La tarification doit *a minima* couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance courante. Mais il reste à trouver d'immenses financements pour la modernisation et l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement. Ces financements portent sur plusieurs dizaines de milliards d'euros. La mise à niveau des seuls ouvrages d'épuration en prévision de l'accroissement de la population urbaine nécessiterait plus de 10 milliards d'euros d'ici 2025.

## 2. Le contexte est favorable pour passer des conventions à l'action

L'EAU EST AU CENTRE des préoccupations de la coopération euroméditerranéenne depuis la Convention de Barcelone de 1976. La gestion intégrée des ressources en eau est une des priorités de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable créée en 1996. Plusieurs conventions internationales encadrent cette coopération, que ce soit pour l'exploitation des aquifères d'Afrique du Nord (Observatoire Sahara Sahel), pour la réflexion stratégique commune dans le bassin du Nil (Initiative du Bassin du Nil), pour la protection du Danube etc.

De nombreux outils ont été successivement mis sur pied pour faire avancer la coopération de manière opérationnelle: Semide, Plan Bleu, Unep-Map, Office International de l'Eau, Institut Méditerranéen de l'Eau, GWP-Med, composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau, Réseau Euro-Méditerranéen des Organismes de Bassins, etc. Ils demeurent de petite taille, dispersés, avec peu de résultats tangibles.

Côté européen, la Directive Cadre sur l'Eau constitue depuis 2000 l'élément majeur de la réglementation concernant la protection des ressources en eau, et fait des bassins hydrographiques l'échelle de référence pour l'analyse et l'action. La déclaration du Conseil des Ministres de l'UE du 22 mars 2010 confère une plus grande valeur à l'accès à l'eau potable en déclarant qu'il «est lié aux droits

de l'homme (...), fait partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant et est étroitement lié à la dignité humaine ». Du côté des PSEM, on assiste à une convergence des cadres juridiques nationaux en ce qui concerne la clarification de la gouvernance, la coordination interministérielle, la tarification, la facilitation des partenariats public-privé, la lutte contre les pertes dans les réseaux et la gestion par bassin ou tout autre périmètre pertinent.

Les acteurs de l'eau de la région sont prêts pour une nouvelle étape de la coopération euroméditerranéenne. La coordination se développe du côté des bailleurs, comme l'a montré l'initiative Horizon 2020 de la Commission et de la BEI pour dépolluer la mer Méditerranée. Relancé depuis la ministérielle de Jordanie en décembre 2008, le projet de Stratégie Méditerranéenne de l'Eau n'a pourtant pas encore abouti. Pour se faire, il doit pouvoir disposer d'un outil de coordination et d'exécution.

### 3. Une « Agence Méditerranéenne de l'Eau » animée par les professionnels des bassins

#### 3.1. Une Charte Méditerranéenne de l'Eau conditionnant le financement des projets

L'action de l'Agence reposerait sur une Charte de l'Eau en Méditerranée, qui existe déjà dans ses grandes orientations (Convention de Barcelone, stratégie Méditerranéenne de l'Eau). Elle rappellerait : les trois dimensions du développement durable (écologique, sociale, économique) ; l'impératif d'efficacité de l'eau (primauté de la gestion par la demande) ; l'impératif d'assainissement autant que d'accès à l'eau potable ; la protection de la qualité des ressources en eau ; l'importance d'une gestion intégrée de ces ressources ; les règles de la bonne gouvernance dans la délivrance du service ; la contractualisation entre la puissance publique et l'opérateur, qu'il soit public ou privé ; la nécessité de la tarification pour la pérennité du service et la péréquation sociale ; la préférence pour une gestion par bassin ou tout autre périmètre pertinent.

Sur cette base, des objectifs chiffrés serviraient (1) de repères pour la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau à long terme, (2) de référence commune pour les décideurs nationaux afin de les aider dans la réalisation de leur politique nationale de l'eau, (3) d'éligibilité des projets au financement par les bailleurs internationaux, publics ou privés. Déclinés pays par pays, ces objectifs seraient ceux du Plan Bleu pour la région : économiser le quart de la demande globale en eau d'ici 2025, ramener les taux de pertes de distribution d'eau potable à 15 %, les taux de

pertes de transport et de distribution de l'eau d'irrigation à 10 % et porter l'efficacité de l'irrigation à la parcelle à 80 %, étendre le recyclage de l'eau industrielle à 50 %.



#### 3.2. Les missions de l'Agence

**INFORMATION, DOCUMENTATION ET NORMALISATION.** L'Agence prendrait en charge la collecte des études pour les rendre disponibles à tous. Conformément aux recommandations de la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau en faveur d'outils communs, l'Agence s'appuierait sur le Plan Bleu et le Semide pour développer un observatoire régional pour aider à la prise de décision : harmonisation et recueil des données, promotion de standards documentaires communs.

**PROMOTION, AVEC LES RESPONSABLES AGRICOLES, DE NOUVELLES PRATIQUES DANS L'EAU AGRICOLE.** L'agriculture étant de loin le premier secteur utilisateur de l'eau, l'Agence développerait, en coordination avec le CIHEAM, une action spécifique en faveur d'une agriculture raisonnée s'appuyant sur les savoir-faire des PSEM, une utilisation efficace de l'eau et des techniques modernes d'irrigation, une tarification juste de l'eau.

**EXPERTISE.** L'Agence solliciterait les institutions existantes et mobiliserait un réseau d'experts en mesure de répondre à des questions posées par les Etats, les autorités locales et les autres acteurs de l'eau, actuellement confrontés à une multitude d'expertises possibles mais difficiles à mobiliser. Elle participerait à la modélisation des bassins hydrographiques méditerranéens afin d'assurer la gestion de la demande et d'éclairer les choix stratégiques en matière d'infrastructures hydrauliques et la gestion des crises d'exception.

**ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES.** Les échanges d'expérience sont indispensables pour diffuser les bonnes pratiques, développer une autoévaluation du service, confronter les points de vue sur les contrats et notamment les PPP. De tels échanges existent, restent dispersés, souvent sans suivi, et ne mènent donc ni à une accumulation de savoir-faire ni à une émulation collective suffisantes ni encore à l'adoption de normes ou de standards communs. L'Agence Méditerranéenne de l'Eau faciliterait la coopération décentralisée et coordonnerait les échanges d'expériences entre les bassins de la région.

**FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE, PROMOTION DES TECHNOPOLES.** Les ressources humaines (d'ordre technique, économique, juridique, administratif, financier, managérial ou com-



mercial) sont cruciales. Le développement des compétences suppose d'ambitieuses politiques de formation, pour tous les niveaux professionnels. L'Agence jouerait un rôle de guichet d'information sur les formules existantes. Elle animerait un réseau méditerranéen des centres de formation professionnelle aux métiers de l'eau comme l'International Network of Water Training Centers que développe l'Office International de l'Eau, et diffuserait les résultats de recherche applicables. Elle jouerait dans le domaine de l'eau le même rôle que le CIHEAM dans le domaine agricole. De part et d'autre de la Méditerranée, un réseau de technopôles dédiés à l'eau pourraient rassembler ces fonctions de diffusion de bonnes pratiques (à destination des professionnels mais aussi du grand public), de formation professionnelle, de diffusion des résultats de recherche et d'incubateur de start-up. Elle favoriserait les synergies eau-énergie.

«HYDRODIPLOMATIE». Face au risque de conflits de l'eau, l'Agence serait un outil de dialogue, réflexion et médiation et pourrait devenir une pierre angulaire de la coopération méditerranéenne. Elle promouvrait une gestion des bassins transfrontaliers et cours d'eau internationaux, tenant compte de la durabilité environnementale, de la santé publique, de la sécurité alimentaire des pays riverains, du développement économique des bassins, et des nouvelles technologies pour augmenter la ressource à partager («nouvelle masse d'eau» intégrant eaux conventionnelles et non conventionnelles). Elle mettrait en œuvre une Nouvelle Culture de l'Eau fondée sur des valeurs de dialogue, de justice, d'équité et d'engagement collectif, afin que les enjeux de l'eau ne soient pas d'emblée pris dans les rapports de force politiques internationaux et ne dégénèrent pas en conflits.

ÉVALUATION DES PROJETS. L'Agence serait mobilisée par le Secrétariat général de l'UPM pour évaluer les projets d'intérêt régional. L'évaluation des projets se ferait au regard des objectifs généraux de

la Charte et de la qualité de la gouvernance mise en œuvre. La fixation des critères de qualité des projets devrait faire l'objet d'une analyse concertée avec les acteurs nationaux et locaux de l'eau. Les critères varieraient selon les pays, selon les usages de l'eau (domestique, industrielle, agricole) mais toujours en sorte (1) de respecter les principes généraux de la Charte méditerranéenne de l'eau, (2) de concourir à la réalisation par le pays des objectifs chiffrés de la Charte, (3) d'associer la diversité des acteurs locaux participant à la concertation (associations d'irrigants...) sous les auspices d'institutions de bassin ou tout autre périmètre pertinent. Dans un deuxième temps – le plus vite possible – l'Agence deviendrait décisionnaire.

### 3.3. Gouvernance de l'Agence : l'outil des professionnels

Les Gouvernements de la région qui le souhaitent participeraient au financement de l'Agence, en fonction du niveau de richesse du pays, du débit des fleuves méditerranéens qui le traversent et des pollutions, selon des règles qu'il faudra définir.

La gouvernance comporterait deux niveaux :

- regroupant des représentants des Chefs de gouvernement des Etats participants, des grandes villes de la région, et les directeurs des ONG et institutions dédiées à l'eau en Méditerranée, un «Conseil euroméditerranéen de l'eau» donnerait les orientations stratégiques de l'Agence;
- l'animation et les décisions exécutives de l'Agence seraient, confiées aux professionnels représentants des bassins ou tous autres périmètres pertinents, afin d'éviter le blocage de la coopération par les rapports de force intergouvernementaux et les conflits internationaux. Les institutions de bassin, les villes et les régions sont les structures qui associent le mieux, et à la bonne échelle, les acteurs publics et privés de l'eau; elles couvrent l'ensemble des actions d'une gestion intégrée de l'eau. Elles doivent donc être à la base du fonctionnement de l'Agence Méditerranéenne de l'Eau.

**Fadi Comair** : Directeur général des Ressources hydrauliques et électriques du Liban, Président du REMOB.

**Jean-François Donzier** : Directeur général de l'Office International de l'Eau. **Hervé Lainé** : Chargé de mission sur l'eau en Méditerranée au Ministère français du Développement durable (MEEDDEM). **Eric Mino** : Coordinateur du Semide.



L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPEMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement. → [www.ipemed.coop](http://www.ipemed.coop)